

D'après les conseils du vicaire de Saint-Ambroise, ce contrat stipulait le régime de la séparation de biens.

Gilbert, en apprenant qu'il en serait ainsi, n'avait fait aucune objection, n'avait paru éprouver aucun mécompte.

Il comprenait à merveille que, dans sa position, discuter serait une maladresse impardonnable.

Que lui importait d'ailleurs ? . . .

Certain de l'amour d'Henriette, et non moins certain de prendre sur elle à bref délai un empire absolu, il comptait obtenir de sa femme ce que le contrat lui refusait, c'est-à-dire la libre disposition de la fortune.

Ainsi que nous l'avons entendu en témoigner l'intention à l'abbé d'Areynes, le comte avait augmenté de deux cent mille francs la dot de sa nièce.

Ces quatre cent mille francs, placés en valeur de premier ordre, constituaient un revenu de vingt mille francs avec lequel il était possible de vivre simplement, mais largement et de la manière la plus honorable.

La célébration du mariage eut lieu huit jours après la signature du contrat, et le comte Emmanuel d'Areynes, profondément triste, retourna seul à Fénéstranges où la chasse devint son unique distraction.

Les craintes et les pressentiments qui avaient assailli le digne gentilhomme ne furent, hélas ! que trop vite et trop complètement justifiés.

Gilbert pour qui, nous le savons, la fortune relativement modeste d'Henriette ne représentait qu'un moyen d'attendre sans trop d'impatience les millions de l'héritage qui, croyait-il, ne pouvaient échapper à sa femme, nièce et pupille du comte, avait résolu de tenir en apparence ses belles promesses, de rompre avec ses habitudes de dissipation, de ne rien faire, en un mot, qui pût indisposer contre lui le testateur.

Ce plan était très sage. Mais pour le mener à bonne fin il aurait fallu une force de volonté qui manquait totalement à Gilbert.

Ses passions reprurent le dessus. Il redevint le joueur, le libertin, le prodigue, qu'il avait toujours été.

Dès les premiers jours de son mariage il s'était arrangé de manière à prendre sur sa femme—peu capable d'ailleurs de le conseiller sagement—un empire absolu, une autorité souveraine.

Les quatre cent mille francs commencèrent à forder, comme avait fondu la fortune patrimoniale de Gilbert Rollin, en pertes au jeu, en cadeaux, et surtout en entreprises folles, en spéculations louches, grâce auxquelles le jeune homme espérait regagner les sommes disparues et qui, naturellement, ne faisaient que creuser plus profondément le gouffre.

Au bout de deux années, le jeune couple était réduit à la gêne.

Quelques mois plus tard, cette gêne fit place à la misère ; le Mont-de-Piété devint le seul banquier dont la caisse fut encore ouverte, et cette caisse se fermerait bientôt, car les épaves d'un ancien luxe sur lesquelles il prêtait de faibles sommes devint rares.

Gilbert et sa femme furent obligés de venir habiter dans un quartier populeux un logement plus que modeste, qu'on garnit tant bien que mal de quelques meubles échappés aux huissiers.

A coup sûr, Henriette souffrait cruellement, dans son amour-propre de patricienne, dans ses délicatesses de femme élégante, de cette effroyable et humiliante dégringolade, mais elle demeurait malgré tout si follement éprise de son mari, si complètement hypnotisée par cette passion, que jamais la plus faible plainte ne s'échappait de ses lèvres.

A quoi une plainte eût-elle servi ?

La domination du misérable s'affirmait de plus en plus.

Esclave volontaire, la pauvre femme subissait passivement les volontés du maître.

L'idée même de la révolte ne lui venait pas.

La révolte, d'ailleurs, aurait été aussi inutile que la plainte.

Le vicaire de Saint-Ambroise, seul confident de sa cousine, venait souvent à leur secours.

A plusieurs reprises il s'était efforcé d'attendrir son oncle sur la position déplorable du ménage Rollin.

Le comte d'Areynes, instruit de la conduite déloyale de Gilbert et de certaines entreprises qui côtoyaient de très près l'escroquerie, restait sourd à toute prière, à toute supplication.

—Je refuse d'encourager le vice par ma faiblesse ! répondait-il avec colère. Mes pressentiments ne me trompaient pas ! J'avais prévu Henriette. . . Elle n'a pas voulu me croire, tant pis pour elle ! J'ai rempli largement mes devoirs de parent et de tuteur. . . Je ne dois rien à ces gens-là. Je ne ferai rien. . . qu'ils m'oublient, car moi je veux les oublier ! Je ne les connais pas ! je ne les connais plus !

Le vicaire de Saint-Ambroise sentait que le comte avait raison, mais il n'en continuait pas moins de secourir Henriette.

Faire le bien partout, faire le bien quand même, c'était son bonheur et sa vocation.

Gilbert avait pris en haine la famille de sa femme.

Plus sa misère augmentait, plus les sentiments envieux se développaient en lui.

Sans cesse il pensait à la mort du comte, car il lui semblait impossible que M. d'Areynes déshéritât sa nièce.

Oh ! comme il la souhaitait avidement, cette mort ! Comme il l'appelait ! . . . Comme il aurait voulu pouvoir la hâter ! . . . Comme il n'aurait point reculé devant un crime, si, ce crime, il avait pu le commettre sans risque ! . . .

Quand Raymond Schloss était venu apprendre au vicaire de Saint-Ambroise l'état désespéré du comte, le jeune prêtre avait immédiatement songé à Henriette, qu'il aimait fraternellement autant qu'autrefois et qu'il plaignait de toute son âme, quoiqu'elle eût mérité son sort par sa faiblesse aveugle pour son indigne mari.

Il s'était dit :

—Si je pouvais l'emmenner avec moi, peut-être notre oncle, qui l'a tant aimée, retrouverait-il au fond de son cœur, en la voyant, un peu de l'affection d'autrefois. . . Peut-être pardonnerait-il. . .

C'est animé de cette pensée charitable et si vraiment chrétienne qu'il se dirigeait vers la rue Servan, où depuis près d'une année habitaient Henriette et Gilbert.

Nous l'y précéderons de quelques instants.

La rue Servan se greffe sur la rue de la Roquette, coupant la rue du Chemin-Vert, et (à l'époque où commence notre récit) formant impasse du côté de la cité Bertrand, près d'un vaste bâtiment destiné à l'Ecole des Frères, et qui fut, pendant le siège et pendant la Commune, transformé en ambulance d'arrondissement.

Le logement occupé par Henriette et Gilbert était situé au troisième étage de la maison portant le numéro 14.

Il se composait d'une petite entrée, d'une cuisine grande comme la main, et de deux pièces étroites servant, l'une de salle à manger, l'autre de chambre à coucher.

Les fenêtres s'ouvraient sur une cour intérieure.

Les quelques meubles, épaves d'un luxe disparu—nous l'avons déjà dit—juraient avec les plafonds bas, noirs de fumée et de poussière, et les papiers à huit sous le rouleau, défraîchis, décollés par places et couverts de taches graisseuses.

Henriette, assise dans la chambre à coucher, près d'un petit guéridon supportant une lampe à pétrole munie d'un abat-jour en papier vert, raccommodait une robe usée aux trois quarts.

Dans la salle à manger Gilbert Rollin, en uniforme de capitaine de la garde nationale, était installé devant une table encombrée de papiers couverts de noms et de chiffres.

C'étaient les états de solde des hommes de sa compagnie, solde portée à un franc cinquante par tête en vertu d'un décret du Gouvernement de la Défense nationale.

A côté de Gilbert qu'éclairait une simple bougie, un homme, ayant à la main un petit sac de toile grise, se tenait debout, immobile.

Cet homme portait, comme Gilbert, l'uniforme de la garde nationale.

Agé, ou du moins paraissant âgé de vingt-huit ou vingt-neuf ans de taille élevée et d'apparence robuste, ce sergent-fourrier, quoique beau garçon en somme, offrait une physionomie fort peu sympathique.

Pour emprunter une expression au langage populaire, *il marquait mal*.

Les yeux d'un gris faux regardaient rarement en face.

Le front était bas sous des cheveux bruns très épais et taillés en brosse. Le nez aquilin aux narines mobiles s'abaissait sur des lèvres minces.

L'ensemble de la physionomie décelait la duplicité, la ruse, et toutes sortes de mauvais instincts.

Gilbert, penché sur les papiers et une plume à la main, additionnait des chiffres.

Tout à coup il releva la tête.

—Dix hommes n'ont pas touché leur solde dit-il, c'est donc quinze francs que vous avez à me remettre. . .

—Ah ! mais non, ah ! mais non, mon capitaine ! répliqua le sergent-fourrier d'une voix éraillée par l'abus des alcools. Faut pas oublier nos petites conventions, n'est-ce pas ? Est-ce que vous croyez que je vais tenir vos comptes, user du papier, des plumes et de l'encre, sans parler de mon temps, qui vaut son prix, et tout ça pour le roi de Prusse. Oh ! la ! la ! . . . Jamais de la vie ! C'est ça qui ne serait pas du jeu ! Je vais vous donner sept francs cinquante et je garderai le reste !

—Sergent Duplat, répondit Gilbert, c'est bon à faire une ou deux fois, ces choses-là, mais il ne faudrait pas continuer !

—De quoi ? de quoi ? pas continuer ! Si les gardes nationaux voulaient encaisser leurs trente ronds, ils n'avaient qu'à venir à l'exercice ! Il a été dit et affiché, et lu à l'appel, par trois fois, que tout garde jouissant de moyens d'existence, se livrant à un travail quelconque, ne se rendant pas à la réunion de sa compagnie, pourrait se fouiller rapport à sa solde d'un franc cinquante ! C'est-il la vraie vérité, ça, mon capitaine ?